

## Innovons dans de nouvelles formes de régulation pour un accès équitable aux médicaments du cancer.

---

Dominique Maraninchi, Professeur de Cancérologie, Institut Paoli-Calmettes, Aix-Marseille Université.

Les médicaments sont des biens de santé particuliers : actifs dans des maladies graves, leurs bénéfices peuvent –et donc doivent-êtré immédiatement partagés par tous les patients qui en ont besoin, quel que soit leur situation sociale et leur pays. Cette obligation obéit à une logique humaniste mais aussi pragmatique vu son impact sur la santé collective de la population. Elle s'inscrit dans une logique économique où peuvent s'opposer les intérêts des industriels qui auront tendance à maximiser les prix pour ceux qui peuvent payer et les intérêts des payeurs qui veulent limiter la charge pour la collectivité.

La situation présente est cependant tout à fait nouvelle. Les découvertes de nouveaux principes actifs contre les maladies cancéreuses se font à un rythme et avec une intensité sans précédents avec plusieurs milliers de nouvelles molécules en développement ; cet élan fantastique est le fruit de la recherche – le plus souvent publique !- en génomique et biologie des dernières années. Ses débouchés sont potentiellement immenses. Les autorités réglementaires du médicament s'y sont adaptées et autorisent très rapidement la commercialisation de ces produits pour éviter aux patients des pertes de chance. Les prix proposés par les industriels pour ces nouveaux principes actifs sont aussi sans précédents ; exorbitants ! 10 à 100 fois supérieurs aux traitements antérieurs, ces prix ne sont justifiés ni par le développement – rapide et ciblé - ni par des difficultés de production du produit mais obéissent le plus souvent à une inflation -par le haut !- entre concurrents qui peut mener à une bulle spéculative.

L'appel lancé par 110 oncologues Français le 15 mars 2016 a été relayé depuis par plus de 3 100 signataires de la pétition en ligne-<https://www.pouvoirs publics : maitriser le prix des médicaments contre le cancer : une urgence sanitaire et économique>-. Cette prise de conscience nationale s'étend au niveau Européen et accompagne l'évolution de la situation aux USA. Plusieurs mesures s'imposent maintenant. A l'échelle Nationale et Européenne plus de transparence et d'indépendance dans l'évaluation des prix et de la valeur des médicaments sont nécessaires ; c'est le cas à la commission de la « transparence » qui arrête la « valeur » médicale d'un produit (dont les débats ne sont pas diffusés.. ?) et au Comité économique du médicament et des produits de santé où le prix est négocié (en l'absence de représentants des patients et des professionnels.. ?). La Cour des comptes vient de le souligner. Des mesures nationales sont possibles – et urgentes- pour faire évoluer cette situation au niveau réglementaire et /ou législatif.... La régulation sur la disponibilité et les prix des médicaments doit se discuter et se négocier au plus vite à l'échelle mondiale : on doit se féliciter de la réactivité de la Présidence de la République sur ce sujet et de l'annonce le 21 mars (Reuters) de l'inscription de ce sujet par la France à l'agenda du G7 en mai au Japon. Ce premier pas peut marquer un tournant historique.

L'accès aux médicaments innovants peut et doit être partagé entre tous les états : l'inflation actuelle exclut les plus pauvres et les pays émergents mais menace aussi les systèmes de santé des plus riches. Cette menace peut mettre en péril l'économie du médicament qui a besoin d'un engagement lisible et solidaire des grands états. Rendons réel dans le cancer, ce qui a été possible pour le sida, et remettons à l'agenda des débats internationaux l'accès à la santé à travers l'innovation.